

Communication N° 01 - 2012 au Conseil communal

Séance du 8 février 2012

Résumé des objets traités en Municipalité de début novembre à fin décembre 2011

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à notre concept d'information, nous vous communiquons ci-après les principaux objets traités par la Municipalité de début novembre à fin décembre 2011.

Décision d'octroi de la naturalisation suisse - Procédure facilitée cantonale pour les jeunes étrangers de la 2ème génération

La Municipalité a décidé de donner un préavis favorable pour Mmes Lherolte Sandra Zabeno et Cynthia Randriamandimboisa, à l'attention du Département de l'intérieur, Service de la population, chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la bourgeoisie.

Décisions d'octroi de la naturalisation suisse - Auditions du 11 novembre 2011

La Municipalité a décidé de donner un préavis favorable pour Mmes Consuelo Losada Prol, Christine Margaret Behrend, Bernadette Routhiau, MM. César Augusto Falla Luque et Sofiane Ghanem, M. et Mme Mordechai et Tsipora Geron, et M. et Mme José et Amélia Céleste Gomez, à l'attention du Département de l'intérieur, Service de la population, chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la naturalisation.

Changement à la tête de la direction de l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont

La Municipalité a pris acte du communiqué du 3 novembre 2011 de la Direction générale de l'enseignement obligatoire, annonçant que Mme Janine Jan mettra un terme au 31 décembre 2011 à son activité de directrice de l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont. Mme J. Jan reprendra un poste, en lien avec la mise en œuvre du Plan d'études romand dans le domaine des arts, au sein de la Direction pédagogique de la Direction générale de l'enseignement obligatoire.

Quant au poste de directeur-trice de l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont, il sera prochainement mis au concours et, au besoin, une solution intérimaire sera instaurée jusqu'à l'entrée en fonction de la personne retenue.

Nomination de la Présidente et des membres du Comité de l'Union des communes vaudoises pour la législature 2011-2016

L'Assemblée générale de l'UCV du 10 novembre 2011 a procédé aux nominations suivantes :

- Présidence : Mme Claudine Wyssa, syndique de Bussigny-près-Lausanne, dont les objectifs sont :
 - d'obtenir des résultats concrets avec le Canton (parascolaire, sécurité, facture sociale, péréquation et loi sur les communes) ;
 - d'intégrer à nouveau toutes les communes au sein de l'UCV ;
 - de travailler sur les questions d'image (de l'UCV, des communes, de leurs autorités et de leurs prestations) ;
 - d'offrir des prestations de soutien aux communes dans différents domaines ;
 - de réfléchir aux nouvelles formes d'organisation de notre système démocratique liées à la mise sous toit du concept d'agglomération, de régions et des plates-formes intercommunales.
- Comité : Mmes et MM. Nuria Gorrite (Morges), Christelle Luisier Brodard (Payerne), Annie Oguey (Ormont-Dessous), Daniel Brélaz (Lausanne), Julien Cuérel (Baulmes), Francis Jaunin (Thierrens), Didier Lohri (Bassins), Gustave Muheim (Belmont-sur-Lausanne), Edgar Schiesser (Romanel-sur-Lausanne) et Laurent Wehrli (Montreux).

Transports pour personnes à mobilité réduite

Un accord de collaboration entre le Service cantonal des assurances sociales et de l'hébergement et les communes de Belmont-sur-Lausanne, Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Lausanne, Paudex, Prilly, Pully, St-Sulpice, Villars-St-Croix, Renens et Romanel est en vigueur depuis 2007.

Cet accord de collaboration définit l'application des bons communaux pour les transports des personnes à mobilité réduite, à domicile, au bénéfice d'une carte de légitimation. Chaque commune est toutefois libre de définir le montant de la participation à la charge du client, qui s'élève à Pully, et ce depuis 2007, à CHF 2.60.

Chaque course est subventionnée à hauteur d'un montant maximum de CHF 54.40 pour les transports effectués par Transports Handicap Vaud et de CHF 35.40 pour ceux réalisés par Taxi Services. La participation du client est donc modeste, et correspondait, jusqu'en décembre 2010, au prix d'un billet TL.

Ainsi, nous entendons établir une égalité de traitement entre personnes valides et invalides, en permettant aux personnes à mobilité réduite d'effectuer des courses de loisirs à un prix identique à celui d'un billet de transports publics pour deux zones de la communauté tarifaire Mobilis (par exemple depuis Pully jusqu'à Lutry, Morges, Crissier ou Epalinges).

Le prix pour un billet TL équivalent est, depuis décembre 2010, de CHF 3.00. Afin d'être en adéquation avec le principe d'égalité de traitement cité plus haut, la Ville de Pully, à l'instar des communes de Belmont-sur-Lausanne et Paudex, a adapté, avec effet au 1^{er} janvier 2012, la participation des bénéficiaires de nos prestations de CHF 2.60 à CHF 3.00.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire



G. Reichen



C. Martin

Pully, le 21 décembre 2011